

GROUPE D'EXPERTS SUR LES MARCHANDISES DANGEREUSES (DGP)

DIX-NEUVIÈME RÉUNION

Montréal, 27 octobre – 7 novembre 2003

ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA RÉUNION

(Note présentée par la Secrétaire)

1. ORDRE DU JOUR DE LA DIX-NEUVIÈME RÉUNION

L'ordre du jour de la dix-neuvième réunion du Groupe d'experts sur les marchandises dangereuses (DGP), approuvé par la Commission de navigation aérienne (162-3) le 21 janvier 2003, est présenté à l'Appendice A.

2. LANGUES DE TRAVAIL DE LA RÉUNION

Les langues de travail approuvées par la Commission de navigation aérienne pour la réunion sont le français, l'anglais, l'espagnol et le russe.

3. ORGANISATION DE LA RÉUNION

3.1 Un calendrier provisoire de la réunion est présenté à l'Appendice B. La réunion sera invitée à l'examiner et à l'approuver, étant entendu qu'il pourra être revu et modifié s'il y a lieu, selon l'état d'avancement des travaux.

3.2 Le Groupe examinera tous les points de son ordre du jour en réunion plénière. De plus, des petits groupes de rédaction ou des groupes de travail ad hoc pourront être institués selon les besoins. Le cas échéant, ces groupes, qui disposeront d'un rapporteur, travailleront de façon informelle sans service d'interprétation et se réuniront normalement en dehors des heures de travail de la réunion principale.

4. HEURES DE TRAVAIL

Il est proposé que l'horaire de travail soit le suivant:

Lundi à vendredi : 9 h 30 à 12 h 30
et 14 à 17 heures, avec de brèves pauses-café.

5. **SUITE PROPOSÉE**

Le Groupe est invité :

- a) à noter les renseignements présentés aux paragraphes 1, 2 et 3;
- b) à approuver le calendrier qui figure à l'Appendice B ci-joint;
- c) à approuver l'horaire de travail de la réunion proposé au paragraphe 4.

APPENDICE A

**ORDRE DU JOUR DE LA DIX-NEUVIÈME RÉUNION DU GROUPE D'EXPERTS
SUR LES MARCHANDISES DANGEREUSES (DGP/19)**

- Point 1 de l'ordre du jour:** Élaboration, s'il y a lieu, de propositions d'amendement de l'Annexe 18 —
Sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses
- Point 2 de l'ordre du jour:** Élaboration de recommandations relatives à des amendements des Instructions techniques, en vue de l'édition de 2005-2006
- Point 3 de l'ordre du jour:** Dans la mesure du possible, examen des questions non répétitives déterminées par la Commission de navigation aérienne ou par le Groupe d'experts
- 3.1 : Principes régissant le transport de marchandises dangereuses à bord d'aéronefs cargo seulement
 - 3.2 : Restructuration des instructions d'emballage
 - 3.3 : Éléments d'orientation sur les marchandises dangereuses, destinés au personnel de sûreté

APPENDICE B

RÉUNION DGP/19 — CALENDRIER PROPOSÉ

DATE	27	28	29	30	31	1	2	3	4	5	6	7
JOUR	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN
SÉANCE SPÉCIALE	A ¹											
EXAMEN DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR	2	2 ²	2	2, 3 ³	1, 2			1, 2	2, 3	2, 3		
APPROBATION DU PROJET DE RAPPORT SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR											1, 2, 3	1, 2, 3

1. La séance spéciale est la séance d'ouverture à 10 heures; elle sera précédée d'une réunion officielle des membres du Groupe d'experts à 9 h 45.
2. Il est prévu que les notes de travail relatives aux matières infectieuses seront examinées à cette séance.
3. Il est prévu que les notes de travail relatives à la restructuration des instructions d'emballage seront examinées à cette séance.